

RÉSUMÉ DE L'ORDONNANCE SUR LES SALAIRES Ouvriers agricoles

TAUX HORAIRE MINIMUM DE BASE (par heure)

...à compter du	12/31/20	12/31/21	12/31/22	01/01/24	12/31/25	12/31/26
TAUX HORAIRE MINIMUM DE BASE						
NYC - Grands employeurs (11 ou plus)	\$15.00	\$15.00	\$15.00	\$16.00	\$16.50	\$17.00
NYC - Petits employeurs (10 ou moins)	\$15.00	\$15.00	\$15.00	\$16.00	\$16.50	\$17.00
Long Island et Westchester	\$14.00	\$15.00	\$15.00	\$16.00	\$16.50	\$17.00
Reste de New York State	\$12.50	\$13.20	\$14.20	\$15.00	\$15.50	\$16.00

ALLOCATION REPAS* (par repas)

TOUS LES EMPLOYÉS	
NYC - Grands employeurs (11 ou plus)	\$1.70
NYC - Petits employeurs (10 ou moins)	\$1.70
Long Island et Westchester	\$1.70
Reste de New York State	\$1.70

*Aucune allocation repas n'est considérée comme faisant partie du salaire minimum si un travailleur saisonnier migrant gagne moins de \$254.00 \$ au cours d'une période de deux semaines.

RÉSUMÉ DE L'ORDONNANCE SUR LES SALAIRES

Ouvriers agricoles

ALLOCATIONS DE LOGEMENT ET DE COMMODITÉS**

OCCUPATION SIMPLE (par semaine)

NYC - Grands employeurs (11 ou plus)	\$18.95
NYC - Petits employeurs (10 ou moins)	\$18.95
Long Island et Westchester	\$18.95
Reste de New York State	\$18.95

OCCUPATION MULTIPLE (par semaine)

NYC - Grands employeurs (11 ou plus)	\$12.65
NYC - Petits employeurs (10 ou moins)	\$12.65
Long Island et Westchester	\$12.65
Reste de New York State	\$12.65

MAISON/APPT INDIVIDUEL(E) MEUBLÉ(E) PAR L'EMPLOYEUR (par jour)

NYC - Grands employeurs (11 ou plus)	\$5.00
NYC - Petits employeurs (10 ou moins)	\$5.00
Long Island et Westchester	\$5.00
Reste de New York State	\$5.00

MAISON/APPT FAMILIAL(E) MEUBLÉ(E) PAR L'EMPLOYEUR (par jour)

NYC - Grands employeurs (11 ou plus)	\$8.00
NYC - Petits employeurs (10 ou moins)	\$8.00
Long Island et Westchester	\$8.00
Reste de New York State	\$8.00

**L'allocation-logement et les indemnités de services publics s'appliquent à tous les salariés, à l'exception des travailleurs saisonniers migrants. Aucune allocation pour le logement et les commodités ne sera considérée comme faisant partie du salaire minimum d'un employé saisonnier migrant.

NOTES

À déterminer À déterminer administrativement avant les dates indiquées.